



FICHE FORMATION

ATEX & RISQUE EXPLOSION

Intégrer les exigences ATEX dans l'industrialisation et la gestion de production

Durée : 2 Jours

L'essentiel

Identifier les exigences ATEX pour les phases de conception, de modification et de gestion de vos procédés de production

Comment tenir compte du risque d'explosion dès la conception d'un procédé plutôt que de le découvrir à la mise en service, quand tout est déjà installé.

Enjeux

- Une non-conformité ATEX découverte à la mise en service coûte cent fois plus qu'à la conception.
- Une modification de procédé peut déplacer les zones sans que personne le remarque.

Objectifs pédagogiques

- Identifier les exigences ATEX applicables à un projet d'industrialisation.
- Intégrer le zonage et le choix des matériels dès la conception.
- Gérer l'impact ATEX des modifications de procédé.
- Constituer et maintenir le dossier justificatif.

Programme détaillé

- 1 Exigences des directives 1999/92/CE et 2014/34/UE appliquées aux projets.
- 2 Prise en compte du risque d'explosion aux différentes phases du projet.
- 3 Conséquences du zonage sur le choix des équipements et des procédés.
- 4 Gestion des modifications et réexamen du zonage.
- 5 Documentation du projet et justification des choix.

Public concerné

- Ingénieurs et techniciens méthodes et industrialisation
- Chefs de projet et responsables production

Prérequis

SIÈGE INTERNATIONAL

6 rue d'Armaillé, Paris — France
(+33) 7 67 72 43 68
SIREN 952 449 346 R.C.S · Code NAF 71.12B

SIÈGE AFRIQUE

Aïbatin Kpota, Cotonou — Bénin
(+229) 01 91 38 44 44 · 01 91 32 24 70
RCCM RB/COT/26 B 42475 · IFU 3202686150102

CONTACT

info@ifecarm-qhse.com
www.ifecarm-qhse.com



- Connaissance des fondamentaux de la réglementation ATEX.

Modalités pédagogiques

- Apports techniques et travail sur des projets apportés par les participants.

Évaluation des acquis

- Évaluation par étude de cas d'industrialisation.

Cadre d'application

La directive 2014/34/UE encadre la conception et la mise sur le marché des équipements destinés aux atmosphères explosives ; la directive 1999/92/CE encadre leur utilisation. Les exigences applicables hors Union européenne doivent être vérifiées.

Intéressé par cette formation ?

Programme détaillé, dates de session (intra ou inter-entreprises) et devis sur simple demande, au Bénin comme en France.

info@ifecarm-qhse.com · (+229) 01 91 38 44 44 · (+229) 01 91 32 24 70 · (+33) 7 67 72 43 68

SIÈGE INTERNATIONAL

6 rue d'Armaillé, Paris — France
(+33) 7 67 72 43 68
SIREN 952 449 346 R.C.S · Code NAF 71.12B

SIÈGE AFRIQUE

Aïbatin Kpota, Cotonou — Bénin
(+229) 01 91 38 44 44 · 01 91 32 24 70
RCCM RB/COT/26 B 42475 · IFU 3202686150102

CONTACT

info@ifecarm-qhse.com
www.ifecarm-qhse.com